

LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 17 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit et dix-sept février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SIMEON Janny, Maire.

Etaient présents : M. SIMEON Janny, Mme JALLOIS Mireille, M. COLSON Lionel, Mme PHILIBERT Michèle, MM. VINCENT Guy, MAGNIER Stéphane, M. DE PINHO Antonio

Absents : MMES JOUAN Maryse, GILLET Lydie, M. KOVAC Antoine

Secrétaire de Séance : Mme PHILIBERT Michèle

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.
Conformément à la loi la séance a été publique

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 7

Date d'affichage : 07 Février 2018

Date de la Convocation : 07 Février 2018

Ordre du jour :

Achat véhicule

Cession véhicule

Travaux de voirie 2018

Travaux Forestiers 2018

Tombe des Soldats

Etude des devis plomberie et électricité pour le logement au 3 Bis Rue du Bourg

Information chaufferie bois

SIABB : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Commune

Subvention au CCAS à accorder et à prévoir au Budget 2018

Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux conseillers de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- SIEEEN : Proposition d'honoraires pour la réhabilitation de 2 logements communaux – maîtrise d'œuvre

ACHAT VEHICULE

Délibération n° 2018-009

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que la fourgonnette communale, après 15 ans de bons et loyaux services, et ayant atteint l'âge de 20 ans, doit être remplacée.

Il propose que la commune se dote d'un véhicule type BERLINGO CITROEN de bonne occasion pour la remplacer.

Ce véhicule devra permettre à l'employé communal de transporter les différents matériels dont il a besoin pour ses activités (cuve d'arrosage 1m³ ; groupe électrogène ; autres matériels volumineux) ainsi que tables ; chaises ; barrières, et autres matériels nécessaires aux manifestations diverses.

Ce véhicule doit être de faible kilométrage dans l'objectif de pouvoir rendre service à la commune pendant un grand nombre d'années.

Il propose que la commune consacre un budget de 6200 € à cet achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

➤ **DECIDE d'acquérir un véhicule de type BERLINGO CITROEN, de bonne occasion, pour un prix de 6200 €**

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat.**

CESSION VEHICULE

Délibération n° 2018-010

Arrêté d'aliénation de véhicule

Le maire de la commune de La Chapelle-Saint-André

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 05 Avril 2014 donnant au maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement de l'assemblée communale,

Considérant l'état et l'âge du véhicule, dont la date de première mise en circulation est le 17/08/1999

Considérant l'offre de reprise du véhicule, pour destruction, immatriculé 8241 RQ 58 formulée par la société AUTOMECA domiciliée 3 Bis Rue Emile Rebouleau, 58500 Clamecy, reçue en mairie le 14 Février 2018,

DECIDE : de céder, véhicule immatriculé 8241 RQ 58 au prix de 300,00 € à la société AUTOMECA domiciliée 3 Bis Rue Emile Rebouleau, 58500 Clamecy

DIT : que cette recette sera portée au budget principal

TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Un devis sera demandé pour les routes situées dans les hameaux de Créantay, Les Berthes et le Buisson.

TRAVAUX FORESTIERS 2018

Au prochain Conseil Municipal

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2017, il a été évoqué que des lots d'affouages n'avaient pas été exploités en 2017.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un deuxième courrier a été renvoyé en recommandé aux affouagistes.

Un délai jusqu'au jeudi 15 février 2018 est laissé pour effectuer ce lot d'affouage, sinon les sanctions prévues dans le contrat d'affouagiste seront appliquées.

TOMBES DES SOLDATS DE LA GUERRE 1914 – 1918

Le don de 5 000 € de Monsieur GUIMIOT Raymond a été partagé avec la Commune de Menou.

Cette somme sera destinée à la mise en valeur des tombes des soldats tombés au champ d'honneur pendant la guerre de 14-18.

Les tombes des soldats ont été répertoriées par Monsieur Lionel COLSON.

La tombe de Monsieur Pierre Stanislas GUILTAT est particulièrement abîmée.

ETUDE DES DEVIS PLOMBERIE ET CHAUFFAGE CENTRAL POUR LE LOGEMENT AU 3 BIS RUE DU BOURG

Délibération n° 2018-011

Le Conseil Municipal prend connaissance des 2 devis concernant les travaux de plomberie et de chauffage central pour le logement au-dessus de la salle de convivialité.

Le conseil Municipal par 5 voix pour, décide

D'ACCEPTER le devis de Société Artisanale Clamecycoise pour un montant de **13 111,92 € HT soit 15 734,30 € TTC**

Et **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et contractuelles.

Le montant de la dépense sera prélevé au compte 231 programme 137

ETUDE DEVIS D'ELECTRICITE POUR LE LOGEMENT AU 3 BIS RUE DU BOURG

Délibération n° 2018-012

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de la E.T.L. Monsieur Thierry LAPLANCHE concernant les travaux d'électricité pour le logement au-dessus de la salle de convivialité pour un montant de **4 865,80 € TTC**

Le Conseil Municipal décide

D'ACCEPTER à l'unanimité le devis de E.T.L. Monsieur Thierry LAPLANCHE pour un montant de 4 865,80 € TTC

Le montant de la dépense sera prélevé au compte 231 programme 137

ETUDE DES DEVIS TRAVAUX REPARATION D'UN MUR PLAN D'EAU (A COTE DE CHEZ MONSIEUR THEUILLON JEROME)

Un autre devis sera demandé. Il n'y a pas d'urgence

INFORMATION CHAUFFERIE BOIS

Des fuites sont présentes sur le réseau de chaleur entre la Poste et le bâtiment du 14, Rue du Bourg.

Le dossier a été déposé chez notre assureur. Nous attendons le passage de l'expert.

SIABB : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR REPRESENTER LA COMMUNE

Par arrêté Inter-préfectoral en date du 24 Janvier 2018, Monsieur le Préfet de la Nièvre a prononcé la transformation du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin du Beuvron en Syndicat mixte fermé.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le comité syndical n'est pas encore en place.

Il sera proposé que chaque commune adhérente soit représentée par un représentant titulaire et un suppléant.

Le conseil Municipal à l'unanimité proposera au Conseil Communautaire les délégués suivants :

DELEGUE TITULAIRE : Madame **PHILIBERT** Michèle

DELEGUE SUPPLEANT : Monsieur **VINCENT GUY**,

SUBVENTION AU CCAS A ACCORDER ET A PREVOIR AU BUDGET 2018

Délibération n° 2018-013

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer en 2018 la subvention suivante :

CCAS : 12 000 €

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'attribuer au CCAS la somme ci-dessus.

Le montant de cette dépense sera prélevé au compte 6573.

SIEEEN : PROPOSITION D'HONORAIRES POUR LA REHABILITATION DE 2 LOGEMENTS COMMUNAUX AU 16 ROUTE DE VARZY – MAITRISE D'ŒUVRE

Délibération n° 2018-014

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir un contrat de maîtrise d'œuvre avec le **SIEEEN, Service Patrimoine et Energies, Maître d'œuvre** représenté par Monsieur André METZDORFF, architecte, afin d'assurer les études préliminaires, l'avant-projet, les dossiers de permis de construire, projet et dossier de consultation des entreprises, appel d'offres et mise au point des marchés, direction et comptabilité des travaux, réception des ouvrages.

Le maître d'ouvrage honorera le maître d'œuvre selon un forfait ferme et définitif (non actualisable) se décomposant ainsi

- **715 €** pour diagnostic (DIAG) + Esquisse (ESQ)

- **2 860 €** pour avant-projet (AVP) + note thermique réglementaire et évaluation CEE

- **7 %** du montant des travaux arrêté à l'issue de la phase AVP pour la déclaration préalable (DP), étude de projet (PRO), assistance aux contrats de travaux (DCE + ACT), visa des études d'exécution et de synthèse (VISA), direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) et assistance aux opérations de réception (AOR)

Les notes d'honoraires seront réglées sur présentation d'une facture à la fin de chaque phase.

La convention est annexée à la présente délibération.

Le maître d'ouvrage devra souscrire une assurance « Dommage d'Ouvrage » rendue obligatoire par la loi du 04-01-1978

Le Conseil Municipal **décide d'approuver à l'unanimité** cette convention

Et **autorise à l'unanimité le maire à la signer.**

QUESTIONS DIVERSES

---- INFORMATIONS URGENCES DE NUIT A CLAMECY :

Un rassemblement d'élus aux urgences de Clamecy aura lieu le jeudi 22 février 2018 à 21h. Chacun, muni de sa carte vitale et de son écharpe Républicaine sollicitant des soins suite au « traumatisme psychologique engendré par l'annonce de la fermeture de la ligne de nuit des urgences ». Il y aurait une obligation de l'hôpital de prévenir les autorités de ce flux important aux urgences, déclenchant un plan d'alerte.

Il est décidé de faire appel à chacun: élus, pompiers, citoyens afin d'être présents aux urgences de Clamecy le 22 février à 21h, pour syndrome post traumatique suite à la perspective de fermeture des urgences.

Une manifestation aura lieu le vendredi 23 février 2018, lors cette marche qui partira du parking de la salle polyvalente de Clamecy à 9h00, chaque élu déposera son écharpe tricolore dans un cercueil placé dans la cour du centre hospitalier devant l'entrée des urgences ainsi que sa lettre de démission.

Madame Agnès BUZYN, Ministre de la santé et des solidarités assistera aux Etats généraux de la santé à Nevers le jeudi 01 mars 2018. Un collectif d'élus et de citoyens continuera sa mobilisation face à la menace qui pèse sur la fermeture des urgences de nuit à l'hôpital de Clamecy et se rendra à Nevers pour rencontrer Madame la Ministre

La séance a été levée à 20 H 15